



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Gestion Publique

Division France Domaine

Service Evaluation

16 rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04 91 17 91 17

drfip13@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Marie-Louise COROMINAS

Téléphone : 04 42 37 54 32

Télécopie : 04 42 37 54 08

drfip13.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Réf : avis n° 2016-060V1048 rattaché aux 2015-060V1425 et 2014-060V0171

Métropole AIX-MARSEILLE PROVENCE

Direction des opérations d'aménagement

CS 40868

13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(art L. 1311-9 à L. 1311-12 et R. 1311-3 à R. 1311-5 du CGCT)

(Art R. 1211-1 à R. 1211-8 du CG3P)

1. **Service consultant** : la Métropole Aix-Marseille Provence
Direction des Opérations d'Aménagement
2. **Date de la consultation** : 04/05/2016 - affaire suivie par Carole VAN OOST
Dossier reçu le : 11/05/2016
Dossier complété le : /
3. **Opération soumise au contrôle (objet et but)** :

- Projet de cession par la Communauté du Pays d'Aix d'une parcelles de terrain.
- Détermination de la valeur vénale du bien

4. **Propriétaire présumé** : la Métropole Aix-Marseille Provence

5. **Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération** :

Commune de MEYREUIL

Lieu-dit ZAC du Carreau de la Mine

Cadastre : section AY parcelle n° 1 144 (lot E) d'une superficie de 14a 68ca

5 a. **Urbanisme** : P. L. U. : zone UE b.

6. **Origine de propriété** : ancienne et/ou sans incidence sur l'évaluation

7. **Situation locative** : bien présumé libre de toute location ou occupation.

8. **DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE** :

La valeur vénale du bien dont il s'agit, présumé libre de toute location ou occupation, est établie à :
parcelle section AY n° 1 144, formant le lot E, disposant de 1 468 m² de surface de plancher potentielle : 150 000 € H. T. (cent cinquante mille euros hors taxes).

9. **Réalisation d'accords amiables** : /

10. **Observations particulières** :

Indications sur la présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme (non fournies).

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire (s) concerné (s).

Veillez agréer, Madame le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

A Aix-en-Provence, le 26 mai 2016

**Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directrice Régionale des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône,
et par délégation,
L'Inspecteur des Finances Publiques,**



Marie-Louise COROMINAS